

Les avantages de la vaccination contre la grippe

Permettez-nous de vous informer des avantages d'une campagne de vaccination contre la grippe pour votre personnel.

- Il a été démontré que l'entreprise s'assure une **diminution de 40% du taux d'absentéisme**, une meilleure productivité de ces employés (augmente le présentéisme) et surtout diminue les risques de transmission de l'influenza.
- De plus, permettre la vaccination en milieu de travail rend l'immunisation accessible et rentable. On peut l'envisager pour la famille immédiate de vos employés si vous le désirez.
- Nos infirmières se déplacent à votre lieu de travail, durant vos heures d'activités.

Deux formules s'offrent à vous pour le coût :

Base volontaire	Avantages sociaux
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque employé qui désire recevoir le vaccin paie et réclame lui-même à son assurance. • L'employeur défraye les coûts de déplacement de l'infirmière seulement. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'employeur offre en partie ou en totalité le vaccin et fait lui-même la demande à l'assurance-collective s'il y a lieu.

- Vous avez le choix d'un vaccin qui protège contre 3 ou 4 souches d'influenza.
- Les assurances collectives **remboursent habituellement 80% à 100%** des frais du vaccin contre la grippe. Voici les numéros de référence pour vérifier la couverture du vaccin par les assurances :
DIN 02015986 (3 souches) ou DIN 02420651 (4 souches).

Réservez votre plage horaire